

# RÉGLEMENT INTÉRIEUR

## TERANGA RUN

### I. DESCRIPTION DE LA COURSE

L'association Objectif Terre d'Aventure organise du 17 au 24 Octobre 2020, la Teranga Run, à Toubacouta au Sénégal.

Cette épreuve de course à pied ou randonnée (marche rapide), comprend cinq étapes d'environ 10 kms environ avec une action humanitaire à la fin de chaque étape.

Un classement sera effectué à la fin de la course, additionnant l'ensemble des temps de chaque étape.

Les horaires de départ et d'arrivée vous seront transmis 1 mois avant le départ.

Vous découvrirez le déroulement du séjour sur place.

### II. CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents de la Teranga Run 2018 s'engagent à respecter le règlement du séjour par le seul fait de leur inscription.

Teranga Run est une course mixte.

Toutes personnes souhaitant s'inscrire devra avoir plus de 18 ans ou être accompagnée par un adulte.

Vous devrez être licencié, ou posséder un certificat médical de moins de 6 mois à la non contre interdiction à la pratique de la course à pied en compétition ou à la randonnée.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour tous incidents ou accidents pouvant survenir suite à un non respect du règlement.

### III. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET TARIFS

- Les inscriptions sont ouvertes au 1<sup>er</sup> Décembre 2020.
- Le séjour est limité à 30 participants.
- Les droits d'inscriptions sont de 1675€.

Un 1<sup>er</sup> acompte de 675€ devra être joint à l'inscription.

Un 2<sup>ème</sup> acompte de 500 € avant le 1<sup>er</sup> Juin et le solde de 500 € avant le 1<sup>er</sup> Novembre.

L'inscription est validée uniquement après avoir effectué la totalité du versement des montants des droits d'inscription.

#### Les droits d'inscriptions comprennent :

- Le vol A/R
- Les transports Dakar - Toubacouta - Dakar.
- Les transports à Toubacouta
- L'hébergement en pension complète (eau au repas) & Les ravitaillements

#### Les droits d'inscriptions ne comprennent pas

- Les boissons en dehors des repas
- Les achats personnels

Les chèques devront être libellés à l'ordre de «Objectif Terre d'Aventure» et envoyés à l'adresse suivante:

**Objectif Terre d'Aventure**  
**lieu dit Les prevaiaies 35430-Saint Guinoux**

### IV. ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, Objectif Terre d'Aventure a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile organisation auprès de MMA. Nous souscrivons également pour chaque candidat une assurance assistance/ rapatriement.

A noter que cette assurance ne couvre pas les frais d'annulation de séjour.

### V. CONDITIONS D'ANNULATION

Les annulations de demande d'inscription ou de demande de remboursement doivent être exprimées par lettre recommandée.

Au-delà d'un délai de rétractation de 10 jours, les modalités de remboursement sont les suivantes : (à noter que ces conditions d'annulation sont celles fournis par notre partenaire voyageur).

# RÉGLEMENT INTÉRIEUR

## TERANGA RUN

Désistement à plus de 150 jours du départ 450 euros seront retenus.

Entre 149 et 90 jours : 35 % du montant total seront retenus.

Entre 89 et 60 jours : 50% du montant total seront retenus.

Entre 59 et 30 jours : 75% du montant total seront retenus.

Entre 29 et le jour du départ : 100% du montant total seront retenus.

### **VI. MÉDICAL**

Le vaccin contre la fièvre jaune est conseillé mais pas obligatoire.

Il est recommandé de prévoir un traitement anti palu et une lotion anti moustique.

### **VII. DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant consent en s'engageant à la Teranga Run, que l'association Objectif Terre d'Aventure dispose des droits exclusifs de l'ensemble des images ou vidéos personnelles ou collectives recoltées pendant le séjour.

Chaque personne autorise l'association Objectif Terre d'Aventure à utiliser ces derniers en son nom pour des productions et diffusions publiques.